

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **FATICALET***

de la société M. CAZORLA S.L.

enregistrée sous le n°2018-3154

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	Nouvelle dénomination
	FEOLBENE6
	Ancienne dénomination
	FATICALET
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	M. CAZORLA S.L. C/ Aigueta, n°4, 17761 CABANES Espagne
Formulation	Granulé dispersable (WG)
	Contenant
	480 g/kg - folpet 37,5 g/kg - bénalaxyl-M
Numéro d'intrant	187-2016.01
Numéro d'AMM	2160549
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, **19 OCT. 2018**



Françoise WEBER

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)